

Une véritable grille de classification pour la profession



La branche des entreprises d'architecture vient de conclure un accord sur une nouvelle grille de classification devenue indispensable pour nos entreprises.

Le travail réalisé par des membres de la Commission Paritaire Nationale de la Négociation Collective (CPNNC), qui connaissent parfaitement notre métier, va permettre aux architectes employeurs et à leurs salariés de retrouver des conditions optimales de négociation d'embauche et de valorisation des emplois en cours de carrière.

Cette grille et ses conditions d'application étaient attendues afin de clarifier les éléments contenus dans la Convention Collective de 2003.

- Des catégories d'emplois clairement identifiés ;
- Des coefficients logiquement hiérarchisés ;
- Des emplois repères au plus près de nos métiers ;
- Des fiches de poste à définir.

L'Unifa a soutenu, encouragé et participé à ce travail de mise à jour et considère que cette nouvelle grille permettra un dialogue constructif entre l'employeur et ses salariés.

Certains pourront y trouver certaines imperfections, voire des contraintes, mais cet accord a été signé pratiquement à l'unanimité de la branche des entreprises d'architecture et a recueilli l'assentiment du Bureau National et du Conseil National de l'Unifa avant sa signature, le 17 septembre 2015.

Nous devons, en tant que chefs d'entreprises, pouvoir tisser avec nos salariés des liens contractuels clairs, transparents, sécurisés, valorisants et productifs.

Cette grille en est le parfait exemple et démontre que la branche des entreprises d'architecture peut toujours, dans un souci de cohérence et d'intelligence, apporter une dynamique constructive pour la profession.

L'employeur aura six mois, à compter de l'entrée en vigueur de l'avenant, pour se mettre en conformité avec la nouvelle grille de classification.

L'Unifa organisera des réunions dans toute la France au premier semestre 2016 pour expliquer aux confrères la mise en place de la nouvelle grille de classification